# BULLETIN MUNICIPAL N°15 – juillet 2017

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr

## Sommaire

EDITO : les « maux » du maire PAGE 1

COMMUNICATION
- CR du conseil municipal du 11/04/17 PAGE 2
- CR du conseil municipal du 25/04/17 PAGE 2
- CR du conseil municipal du 09/05/17 PAGE 3
- CR du conseil municipal du 29/05/17 PAGE 3
- Résultat des élections 2017 PAGE 3
- Recensement 3ème trimestre 2001 PAGE 4
- Transports scolaires 2017 : inscription PAGE 4
- NAPs 2017-2018 PAGE 4
- Plan canicule, inscription en mairie PAGE 5
- Mairie : fermeture estivale PAGE 5
- La loi évolue sur les pesticides PAGE 5
- Nuisances sonores PAGE 5

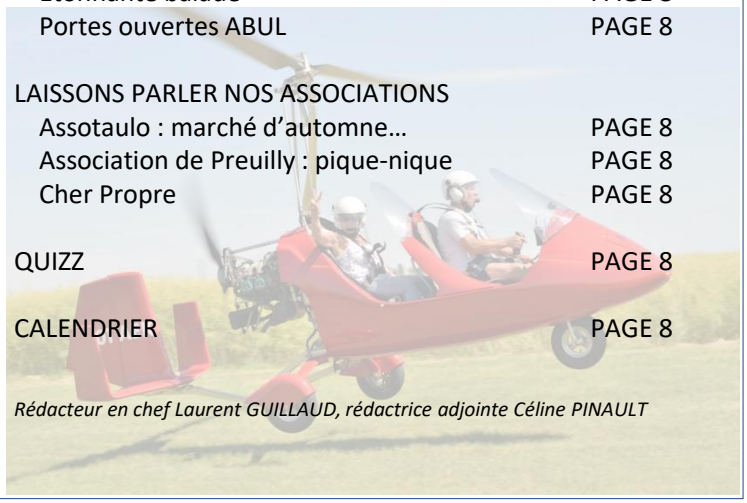
AVIS A LA POPULATION
- Eté sportif, VAC S'Y… PAGE 6
- Le CATSS de Bourges, activités estivales PAGE 6
- Eté insolite…photographié ! PAGE 6
- Motos, escale au village PAGE 7

PENDANT CE TEMPS LA A SAINTE-THORETTE
- Fleurissement de la commune avec les enfants PAGE 7
- Un vendredi après-midi à la bibliothèque PAGE 7
- Etonnante balade PAGE 8
- Portes ouvertes ABUL PAGE 8

LAISSONS PARLER NOS ASSOCIATIONS
- Assotaulo : marché d'automne… PAGE 8
- Association de Preuilly : pique-nique PAGE 8
- Cher Propre PAGE 8

QUIZZ PAGE 8

CALENDRIER PAGE 8



*Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline PINAULT*

## Edito : le mot du Maire



En 2014, nous étions plein d'espoir et de dynamisme. L'équipe municipale qui arrivait aux affaires déclinait des objectifs ambitieux pour le mandat .C'était Ste-Thorette 2014-2020 et son mot d'ordre ''le vivre ensemble''.

Le temps a passé ...les tracas de la vie ont amené le désinvestissement de quelques conseillers. Ils n'ont été remplacés que tardivement et il a fallu pallier à leur absence puis accueillir les nouveaux élus que je veux ici remercier.

La réalité aussi nous a rattrapés...Cette réalité sociale faite d'individualisme et d'intransigeance.

Notre naïveté, enfin, a été mise à mal...

Il est difficile de réussir ''le vivre ensemble''...tout au plus, pouvons-nous mettre en place les structures et les conditions propices aux rencontres ...le citoyen décide de participer ou pas …

Il est difficile de tenir les engagements de campagne. Les dossiers mettent du temps à se concrétiser. Les financements sont de plus en plus difficiles à obtenir et les dotations baissent régulièrement...

Alors que devons nous faire ?

Faut-il, comme cela s'est déjà produit, baisser les bras et arrêter les réalisations, attendre le prochain mandat et les prochains élus au risque de ne jamais rien faire ?

Faut-il réduire la voilure et renoncer à certaines promesses encore non tenues ?

Faut-il continuer avec acharnement la marche en avant ?

Je sais que certains des adjoints et conseillers font ce qu'ils peuvent et même plus ...et je leur en demande toujours davantage ...Je souhaite que chacun prenne conscience de l'obligation dans laquelle nous sommes de tenir nos engagements collectivement.

Aux Tauriciens, je demande de s'imprégner de la nécessaire tolérance que « le vivre ensemble » implique. J'aimerais qu'ils vivent la Mairie comme un lieu de services mais aussi comme un lieu de propositions pour l'intérêt général.

# Edito : le mot du maire (suite)

Une théorie prétend que lorsqu'une personne reçoit une remarque négative, il lui faut ensuite recevoir sept remarques positives pour retrouver le moral. Ce postulat est certes discutable mais nous pouvons l'intégrer.

Positivons ! Soulignons les réussites et oublions les échecs. Nous pourrons continuer de faire avancer notre village.

Mr Le Maire

# Communication

## Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 11/04/17 *(Céline)*

### *Compte administratif 2016*

Déficit d'investissement : 40 596.39 €
Excédent de fonctionnement : 53 393.71 €
Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion 2016 dressé par le receveur et certifié conforme au compte administratif de la commune.

### *Affectation du résultat 2016*

Solde d'exécution de la section d'investissement, excédent reporté R 001 : 101 990.20 €
Fonctionnement, excédent reporté 002 : 254 361.06 €

### *Attribution des Subventions 2017 associations :*

| | |
|---|---|
| ABUL : | 150 € |
| Amicale Parents d'élèves : | 400 € |
| Amis bibliothèque du Cher : | 150 € |
| ASSOTAULO : | 300 € |
| Dojo rives du cher et d'Arnon : | 150 € |
| Encouragement dévouement : | 100 € |
| Garderie de Preuilly/Ste Thorette : | 100 € |
| Mehun solidarité : | 300 € |
| Restos du Cœur : | 200 € |
| Secours catholique : | 200 € |
| Secours Populaire : | 200 € |
| Tennis Club Preuilly : | 150 € |

### *Vote des taxes 2017*

Taxe habitation : 15.72 %
Taxe foncière bâti : 12.88 %
Taxe foncière non bâti : 25.96 %
Cotisation foncières entreprises : 19.83 %

### *Budget primitif 2017*

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 534 176.72 € et en dépenses et recettes de fonctionnement pour 665 498.87 €.

### *Salle pour tous, création médiathèque*

Le conseil accepte l'avant-projet sommaire solution n°2 et autorise le Maire à solliciter les subventions attendues auprès des co-financeurs et l'autorise à engager toutes démarches nécessaires à la conduite du projet.

### *Indemnité des élus revalorisation indice brut 1015*

Pour éviter de prendre une délibération à chaque augmentation du point d'indice, cette nouvelle délibération indique seulement l'indice brut terminal sans noter sa valeur.

### *Nouveau classement des communes en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) motion de l'association des Maires du Cher*

L'association des Maires informe que par arrêté du 16 mars 2017 publié au JO du 29 mars, 106 communes perdent leur statut, les critères d'appartenance en zonage ZRR ne sont plus examinés à l'échelle communale mais à l'échelle intercommunale.
La loi NOTRE a obligé les communes à se regrouper, elle a ainsi amplifié ce phénomène de sorties des communes du Cher, il y a donc rupture d'égalité entre les communes.
Monsieur le Maire propose d'agréer la motion déposée par l'association des Maires, le conseil décide de soutenir cette motion.

## Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 25/04/17 *(Céline)*

### *Décision pour exploitation et entretien forêt communale*

M.BUSSEREAU de l'ONF rappelle différentes informations sur la forêt communale.
Notre forêt couvre 37 ha 52 ; un plan de gestion pour 2011-2025 est prévu (coupe à blanc, éclaircie et exploitation du bois de chauffage).
2 formes de gestion : la taille sous futaie et la futaie régulière de chêne (concerne 4 parcelles).
Un programme d'action est établi tous les ans par l'ONF.
Cette année il est proposé l'entretien des cloisonnements sylvicoles 1100 € et dégagement des semis 3400 €.
Le conseil décide d'effectuer en 2017 l'entretien des cloisonnements et de reporter à plus tard le dégagement des semis (végétation non développée par cause de sécheresse).
Les sommes nécessaires sont inscrites au budget.

### *Coupes de Bois pour 2018*

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en forêt communale relevant du régime forestier.
Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage seront délivrés sur pied.

## Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 25/04/17 (suite) *(Céline)*

***(suite point précédent)***
Le conseil désigne comme garants de la bonne exploitation des bois
- Monsieur Alain DOS REIS
- Monsieur Christophe D'AUBIGNY
- Monsieur Michel LINZE

Le conseil fixe selon le code forestier : le mode de partage par feu, le délai d'abattage au 15 avril 2019 et le délai de vidange au 15 août 2019.

***Proposition des représentants CDC Cœur de Berry au SIRDAB***
Il convient de nommer un représentant titulaire et un suppléant au sein du SIRDAB.

Le Maire propose :
- M. Alain DOS REIS titulaire
- Mme Noëlle VIGOUREUX suppléante.

**Infos diverses**
***Cœur de Berry : droit de préemption urbain*** : Il est décidé que la commune de Sainte-Thorette souhaite garder cette compétence.

**JACKY PIZZA : Suite au départ en retraite de Jacky, sa fille Marilou ZORNIO reprend l'activité.**

## Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 09/05/17 *(Céline)*

***Salle pour tous : validation de l'avant-projet définitif***
M. le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif relatif à la création d'une médiathèque dans l'ancienne école municipale.
Le conseil considérant qu'il convient d'approuver cet avant-projet remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet et considérant que le coût de l'opération permet de rester dans la limite du budget de 387 169.31 € HT soit 464 603.17 € TTC validé au stade programme approuve l'avant-projet, le coût prévisionnel et autorise M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

## Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 29/05/17 *(Céline)*

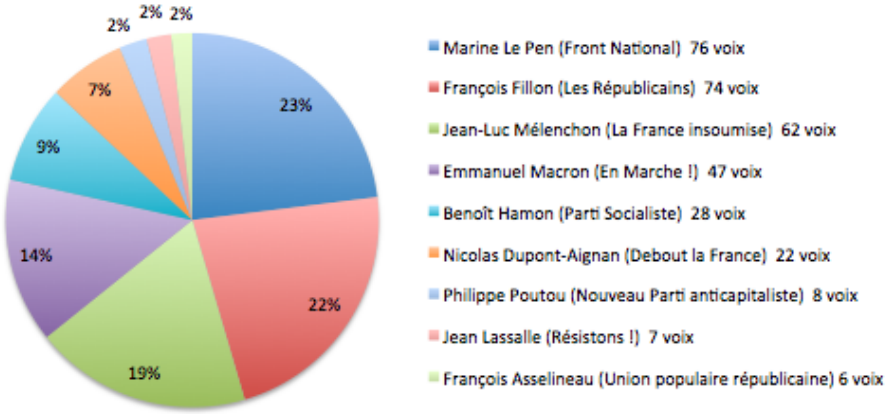
***Location bail de chasse***
M. le Maire fait part que le bail de chasse des usages se termine le 30 juin, il convient donc de procéder au renouvellement.
La date d'adjudication est fixée au 1er juillet à 10h en Mairie.
Le conseil municipal décide du règlement des adjudications, de l'établissement du cahier des charges, et de désigner 2 membres élus en plus du Maire en qualité de membres chargés de cette adjudication MM D'AUBIGNY et LINZE.

***Contrat de travail saisonnier***
M. le Maire informe que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroit temporaire de travail, article 3 (alinéa 2 loi du 26 janvier 1984).
M. le Maire propose de l'autoriser pour la durée du mandat à recruter en tant que besoin des agents non titulaires selon la loi pour une durée maximale de 3 mois renouvelable 1 fois exceptionnellement.
Les niveaux de recrutements et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.
Le conseil adopte la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Rappel : les comptes rendus complets des Conseils Municipaux sont affichés en mairie.*

## Résultat élections présidentielles 2017 sur Sainte-Thorette *(Céline)*

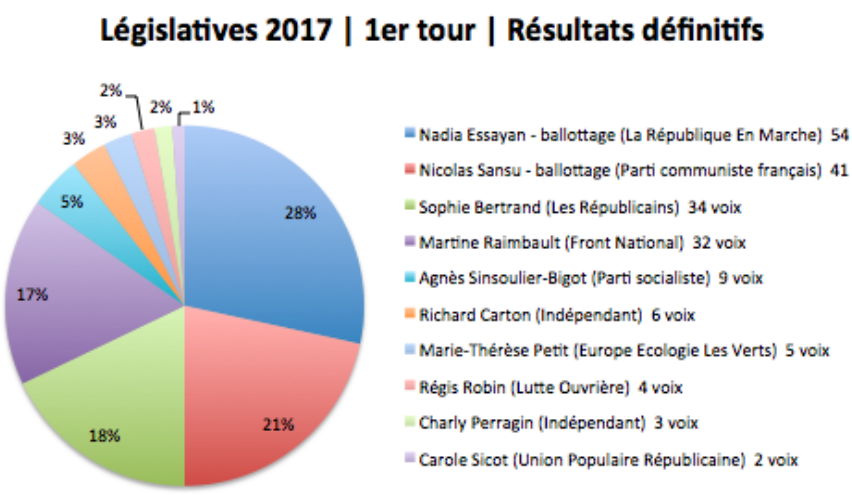
**Présidentielle 2017 | 1er tour | Résultats définitifs**




**2ème tour l résultats définitifs**

| | | |
|---|---|---|
| Emmanuel Macron | 149 voix | 56,40% |
| Marine Le Pen | 115 voix | 43,60% |

## Résultat élections législatives 2017 sur Sainte-Thorette *(Céline)*




**2ème tour l résultats définitifs**

| | | |
|---|---|---|
| Nadia Essayan | 78 voix | 52% |
| Nicolas Sansu | 72 voix | 48% |

Au 1er tour **49,2%** se sont abstenus, **0,3%** ont voté blanc et **0,5%** ont déposé un bulletin nul dans l'urne.
Au 2ème tour **53,7%** se sont abstenus, **3,7%** ont voté blanc et **3,2%** ont déposé un bulletin nul dans l'urne.

## Transports scolaires *(Laurent)*




À partir du 1er septembre, les transports routiers et scolaires sont sous la responsabilité de la Région. Pour une meilleure coordination des déplacements, le réseau porte désormais un nom unique : Rémi – Réseau de mobilité interurbaine. Rémi remplace les réseaux départementaux Lignes 18, Transbeauce, L'Aile Bleue, Touraine Fil Vert, Route 41, Ulys et les transports scolaires.

Nous vous rappelons qu'une **inscription est obligatoire** pour tout enfant empruntant les transports scolaires. Le formulaire peut être retiré en mairie ou téléchargé au lien suivant :https://www.remi-centrevaldeloire.fr/wp-content/uploads/2017/05/1-Formulaire-inscription-2017-2018-CHER.pdf
Les modalités d'inscription sont les suivantes :
1. Complétez le formulaire en MAJUSCULES
2. Joignez 1 photo d'identité avec nom et prénom de l'élève au dos, sans l'agrafer
3. Déposez-le daté et signé à la mairie de votre domicile ou au SIRS (4, place de l'église, 18120 Preuilly)
4. Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse si vous souhaitez que le titre de transport vous soit envoyé.

**ATTENTION : la date limite pour la remise des dossiers en mairie est le 17 juillet 2017. Passée cette date, il faudra s'acquitter de 10€/enfant de frais de dossier supplémentaires.**
Les frais de dossier, à partir du collège, sont de 25€/enfant, dans la limite de 50€ par représentant légal.

## Recensement militaire *(Céline)*




Si vous êtes nés en 2001 que vous avez 16 ans (juillet août septembre) merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

## Les NAPs 2017-2018 (Nouvelles Activités Périscolaires) *(Laurent)*

Le nouveau gouvernement laissant le choix aux communes d'appliquer ou non les nouveaux rythmes scolaires et après enquête réalisée auprès des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal Preuilly Sainte-Thorette, il a été décidé de maintenir les NAPs pour l'année scolaire 2017-2018. Leur organisation reste inchangée :

A Sainte Thorette :
Lundi-mardi-jeudi de 15h15 à 16h15

Garderie :
Mercredi de 11h20 à 12h20
Vendredi de 15h 15 à 16h15

A Preuilly :
Lundi – jeudi de 14h55 à 16h25
Garderie :
Lundi-jeudi de 16h30 à 18h45 (payante)
Mardi-vendredi de 14h55 à 16h25 (gratuite)
et de 16h30 à 18h45 (payante)
Mercredi de 11h30 à 12h10 (gratuite)



## Plan canicule

Si vous vous sentez isolés ou vulnérables pendant cet été, faites-le savoir en mairie. Nous ferons ce qu'il convient.

## Mairie –fermeture estivale

La marie sera fermée la semaine du 15 août, du 14/08 au 19/08.

## La loi évolue sur les pesticides *(Madeleine)*




Toutes les collectivités locales et établissements publiques ont obligation depuis le 1er janvier 2017 de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, des chemins de promenade ouverts au public. La commune de Sainte-Thorette s'est engagée dans l'opération « Objectif zéro pesticide » en 2016 afin d'anticiper cette interdiction.

A partir du 1er janvier 2019, cette loi s'appliquera pour les particuliers, qui ne pourront plus utiliser de pesticides pour l'entretien de leurs cours, allées et potagers. Alors autant prendre de bonnes habitudes dès maintenant !

Pourquoi réduire les pesticides ?

- 1 Pour protéger votre santé et celle des agents chargés de l'entretien.

Réduire les pesticides permet de lutter contre l'augmentation de graves pathologies associées à ces produits (allergies, asthmes, cancers, maladies de Parkinson, d'Alzheimer...).

- 2 Pour améliorer la qualité de notre eau et notre air.

Lors d'un traitement, seule une infime partie du produit atteint sa cible. Le reste est dispersé dans l'environnement et engendre d'importantes pollutions, en particulier dans les communes en raison des voiries imperméables qui provoquent le ruissèlement de ces produits dans les milieux naturels.

- 3 Pour sauvegarder notre environnement et la biodiversité.

Les pesticides éliminent les « nuisibles », mais également leurs prédateurs naturels (rapaces, oiseaux, hérissons, coccinelles, etc.) ou encore les pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons, etc.)... Nous réduisons les pesticides pour préserver cette biodiversité.

Adoptez les bons réflexes !



Pour désherber les petites surfaces, récupérez votre eau de cuisson chaude (pâtes, pommes de terre, riz)et versez-la sur les quelques herbes sur votre trottoir ou votre cour. L'amidon et l'eau chaude font un excellent désherbant. C'est naturel, gratuit et rapide !



Il existe aujourd'hui des désherbeurs thermiques (électriques ou à gaz) qui sont efficaces sur les jeunes herbes, à condition d'être utilisés quelques secondes maximum sur la plante à désherber. Inutile de la brûler pendant une minute, le choc thermique suffit à la détruire. Le désherbage thermique doit être réalisée plus souvent qu'un désherbage chimique, surtout la première année



Les petits outils restent bien entendu les plus efficaces (binette, sarcloir...) et rappelez-vous qu'une surface bien désherbée la première année demandera beaucoup moins d'entretien la seconde année (les plantes n'auront pas eu le temps de grainer)...

## Nuisances sonores *(Laurent)*

**Nous vous rappelons que** les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

**de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi**
**de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi**
**de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.**



## Rappel concernant les activités sportives pour nos jeunes cet été *(Gaël)*

**ETE SPORTIF ET CULTUREL**



Les inscriptions pour l'été sportif organisé par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural concernant les jeunes de 12 à 18 ans (jusqu'au 18ème anniversaire) ont bien commencé. Les dates à retenir pour :

SAINTE-THORETTE du 10 au 13 juillet 2017 inclus. Cette semaine prévoit une **DESCENTE DE LA LOIRE SUR DEUX JOURS**

PLOU : séjour du 17 au 21 juillet 2017

**STAGE AU CREPS DE BOURGES**

Le stage aura lieu **les 28, 29 et 30 juillet 2017** en internat.
Il permet aux jeunes de 12/18 ans de bénéficier d'une multitude d'activités et d'installations inexistantes sur leur lieu de vie en axant les thèmes sur les échanges entre adolescents.





**POUR CES 2 ACTIVITES IL EST ENCORE POSSIBLE DE S'INSCRIRE EN MAIRIE !**

## Le Centre d'Activités Techniques, Scientifiques et Sportives *(Gaël)*

Pour les enfants âgés de 10 à 18 ans
CATSS
Rue de la Vernussse
18000 Bourges
Tel: 08 48 21 24 08

Objectif du C.A.T.S.S. :
Que chaque jeune puisse faire de sa période de vacances un moment de découverte, de détente et de rencontre en développant ses connaissances et son implication pendant le déroulement des stages et le fonctionnement général du C.A.T.S.S. :

- En proposant un programme de disciplines diversifiées correspondant aux motivations et performances des tranches d'âges visées.
- En s'appuyant, pour l'équipe d'encadrement, sur des principes éducatifs tels que la laïcité, la responsabilité, le respect et l'autonomie.
- En mettant en place dans chaque stage une progression élaborée permettant aux jeunes de découvrir et de s'initier pleinement à l'activité abordée.
- En mettant en place une organisation générale et un fonctionnement pour chaque stage qui favorisent les échanges et le respect individuel tout en respectant le fonctionnement du groupe.
- En proposant un maximum de choix dans le fonctionnement du C.A.T.S.S. et en respectant la démarche de base dans le déroulement de chaque stage, dans la mesure de nos possibilités.

Eté 2017, encore des places disponibles !

Pour cet été, il est encore temps de s'inscrire dans différentes disciplines relevant des arts du spectacle, des sports et des arts créatifs, jeux, arts culinaires, sciences et techniques.

Le centre propose du 10 juillet au 31 août 2017 un programme d'activités adaptées aux performances des jeunes de 10 ans à 18 ans sous forme de stages d'une semaine en demi-journée ou en journée complète.

Inscription en Mairie de Bourges auprès du service accueil familles.
Informations concernant l'inscription : 02 48 57 80 75
Stages proposés ,tarifs et disponibilité des places: http://www.ville-bourges.fr/site/catss

## Eté insolite…photographié *(Guylaine)*

Zoom

Tout le monde sait prendre une photo ! Quoi de plus populaire et d'universel ?
Universel dans la diversité, oui. Il ne s'agit pas de capter le « scoop » ou ce qui est original à tout prix ! Il s'agit de saisir l'instant que l'œil perçoit quand un mouvement sublime et presqu'invisible passe ! Un instant « magique » qu'une personne va « reconnaître » comme valeur universelle, quels que soient son âge, son environnement.
Venez présenter les instants insolites que vous aurez capturés et immortalisés durant cet été. Vous pouvez déposer vos clichés jusqu'à la fin du mois de septembre soit directement à la bibliothèque aux heures d'ouverture, soit sur le site bibliotheque.ste-thorette@orange.fr
En automne les photographies seront exposées à la bibliothèque et un jury se réunira pour récompenser les plus insolites…
Bon été à tous et n'oubliez pas d'appuyer sur le déclencheur !

# Avis à la population (Suite)

## Motos, escale au village *(Guylaine)*

**Le MOTO CLUB LES LOBOS** de Châtrost organise un rallye touristique. Dimanche matin 9 juillet 2017, les motards à la découverte de nos routes de campagne feront une halte au terrain de sport dans notre village, avant de tous se retrouver sur le stade municipal de Châtrost.

# Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette

## Fleurissement de la commune : participation des enfants *(Christine)*

Que de petites mains agiles, ce vendredi 2 juin après midi, pour planter fleurs et légumes dans les jardinières de l'école sous le regard attentif de leur enseignante Christiane, de Gaël et Christine.

Une brouette bien remplie de plantes à découvrir, cultivées dans la serre municipale....qu'est ce que c'est ?... On touche...on sent....

« Mon papa fait du jardin...c'est un pied de tomates ! dit l'un...un autre : de la salade !... des fraisiers !...du persil !...»

Des devinettes sont posées lorsque c'est un peu plus difficile :

« Cette plante, on la met parfois dans une salade de tomates ou mixée avec des fraises, elle repousse les mouches et les moustiques, au jardin elle aime être plantée à côté de son amie la tomate ...et oui...c'est..... le basilic ! »

« Celle-ci, nous en ferons du potage à l'automne ou des gratins, vous pourrez lui faire un nez, une bouche, des yeux pendant les vacances de la Toussaint.....c'est..... de la citrouille !!! (Pour ne pas trop envahir la cour de l'école, ce sera de la Butternut cette année)



Nous commençons à parler de l'association de légumes-légumes ou légumes-fleurs pour obtenir de plus belles récoltes au jardin en évitant l'utilisation d'engrais chimiques et pesticides.

Certaines plantes ont le pouvoir de s'entraider contre les maladies, elles s'aident mutuellement. D'autres n'aiment pas être ensemble alors on ne les met pas les unes à côté des autres. Cette méthode s'appelle le compagnonnage.

« Mon papa m'a fait voir comment il fallait faire pour planter....il faut retourner la plante, taper un peu sur le pot à l'envers en faisant attention à ne pas la faire tomber. Après on fait un trou dans la terre et voilà, on y met la plante... »



C'est ainsi que basilic, céleri, fraisiers, persil, poireaux, poivrons, salades, tomates ont été plantés, sans oublier les graines de butternut et haricots vert. Quelques roses d'inde et ipomées apporteront de la couleur à l'ensemble.

Des petits écriteaux écrits à la craie avec leur enseignante sont venus embellir ces petits potagers.

Arrive ensuite notre véhicule communale électrique, tout doucement, sans bruit...Nos petits jardiniers en herbe sont étonnés...que vient –il faire là ! Manuel et Kévin ouvre la portière arrière, qu'est ce que c'est ? Ils découvrent des petits copeaux de bois. A quoi ça sert ? Nos employés communaux expliquent qu'il est préférable de recouvrir la terre de paillage après la plantation pour éviter d'arroser.

Un petit garçon leur dit : « c'est que vous êtes trop fatigués pour arroser ? »

Les deux mots oubliés par Manuel et Kévin étaient : éviter d'arroser TROP SOUVENT !

Quelle opportunité pour expliquer comment faire un bon paillage qui limitera l'arrosage.









## Le vendredi après midi à la bibliothèque de Sainte-Thorette *(Guylaine)*




Depuis le début de l'année scolaire, tous les vendredis après-midi, les élèves de grande section et du cours préparatoire, par petits groupes, s'installent à la bibliothèque pour bénéficier d'activités diverses autour du livre.

Vendredi 23 juin 2017 après-midi, les écoliers ont présenté leurs travaux à leurs camarades, trois petits livres écrits et illustrés, fruits de leur imagination, « leurs histoires dans l'histoire », celle d'Edgar...

Recueils à découvrir et à feuilleter à la bibliothèque, ouverte pendant l'été : tous les mercredis et les samedis (sauf le 15) en juillet / les samedis 05 et 26 août.

# Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette (Suite)

## Retour sur l'étonnante balade de l'Assotaulo *(Laurent)*

Pour cette nouvelle édition sur le thème du jeu, l'étonnante balade 2017 s'est déroulée sous une chaleur et un soleil de plomb. L'après midi, une trentaine d'enfants ont pu découvrir des jeux anciens et insolites, à l'ombre tant que possible… et ont particulièrement apprécié le brumisateur improvisé par notre animateur Benj. A noter la présence de Gaël Flin, alias Lioukouma, artisan de Sainte Thorette fabricant des skateboard, véritables œuvres d'art sculptées ! Heureusement, une douceur appréciable commençait à s'installer vers 18h30 au départ de la balade. Les marcheurs, petits et grands, ont été plus d'une centaine à découvrir, guidés par nos jeunes : madame IRMA, le théâtre d'impro de l'Efétartards, le chanteur Milou et comme toujours, nos conteuses de la troupe ANIMA. Un grand merci à toutes les personnes qui, par leur aide, ont permis que cette manifestation se réalise dans de bonnes conditions…Merci à Olivier et Sylvie Nectoux qui sont une source de richesses en imagination, en implication...et qui ont déjà le thème et un début d'organisation pour la balade de l'année prochaine !





## Retour sur les portes ouvertes de l'ABUL *(Michel)*

Le dimanche 11 juin, le club ABUL, lors de ses portes ouvertes, a fait découvrir à de nombreux visiteurs le plaisir de s'envoler en ULM au-dessus de la vallée du cher ; ce jour là le temps ensoleillé était de la partie ainsi que le sourire émerveillé des baptisés. Une affluence soutenue d'admirateurs a contribué à la réussite de cette journée

Le club ABUL fête ses 30 ans d'existence, il en profite pour inviter les habitants de Sainte Thorette à faire leur baptême de l'air gratuitement.

Le club ABUL a pour but de vous faire plaisir en toute sécurité, dans le respect des règles du vol en ULM.

Une inscription pour ces baptêmes sera ouverte uniquement à la mairie à partir du 15 août pour des baptêmes à effectuer le samedi 9 septembre 2017.




# Laissons parler nos associations (A la rentrée)

Marché d'automne organisé par l'**Assotaulo** le dimanche 10 septembre.

**Cher Propre** organise le nettoyage des bords du Cher le 9 septembre matin.

Pique-nique fin septembre, organisé par l'**APE, le Tennis de Preuilly et le comité des fêtes.**

# Quizz…Le savez-vous ?

Le quizz du mois traite d'écologie (4ème et dernière partie)... (Pays de Vierzon)

1/ On n'y pense pas, mais quels gestes font partis du développement durable ?
- a) Voter et militer dans une association
- b) Etre courtois(e) et bienveillant(e) avec tous dans les espaces publics
- c) Faire la cuisine soi-même

2/ Laisser un téléviseur en mode veille coûte environ :
- a) 5€ / an
- b) 11€ / an
- c) 15€ / an

3/ quel produit nécessite 33 000 litres d'eau pour être fabriqué (ce qui équivaut à la consommation d'eau d'une personne pendant 6 mois) ?
- a) paire de chaussures
- b) écran d'ordinateur
- c) cocotte-minute

4/ combien d'année une pile au mercure met elle pour se dégrader ?
- a) 200 ans
- b) 2000 ans
- c) 10 mois

*Réponse : 1/a-b-c, 2/b, 3/b, 4/a*

# Calendrier

**Vendredi soir 07 juillet**
vacances scolaires

**Mardi 11 juillet**
Relais petite enfance

**Vendredi 14 juillet:**
Repas du 14 juillet

**Lundi 4 septembre**
Rentrée des classes

**Samedi 9 septembre**
Cher propre

**Dimanche 10 septembre**
Marché d'automne